



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
JOCELYNE CABANAL, SECRETAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°08
7 MARS 2024

PETITE ENFANCE

Attractivité des métiers : passer enfin à l'acte !

Les professionnelles de la petite enfance n'en peuvent plus d'attendre. En juillet 2023, les organisations syndicales représentatives, les organisations patronales, les acteurs associatifs du secteur de la petite enfance ont pourtant signé un document d'engagements s'accordant sur des revalorisations salariales dans l'ensemble du secteur de la petite enfance avec un soutien financier de l'état, conditionné au respect du socle social sectoriel signé.

Ce document a notamment permis l'inscription dans la COG de la branche famille d'un plan de 600 millions d'euros à destination de ces revalorisations. Conformément à ce plan, le gouvernement a décidé, de financer en premier lieu, les branches professionnelles étant déjà engagées dans une logique d'amélioration des conditions d'emploi et ayant lancé un travail sur les classifications et les rémunérations.

De plus, ce sont les structures d'accueil du jeune enfant (crèches ...) appliquant le modèle de financement PSU, plus juste et plus équitable, qui seront priorisées. Ce modèle est le plus juste et équitable car il est proportionnel aux revenus des familles, et il limite le reste à charge. Les crèches publiques peuvent aussi prétendre à un financement sous condition d'une délibération des collectivités territoriales.

Pour la CFDT, l'ensemble des agents et agentes travaillant dans la petite enfance doivent pouvoir en bénéficier.

Pour les professionnelles de la petite enfance, cela représente 150€ net par mois. Et les conditions sociales sont justifiées : ainsi la branche des acteurs du lien social et familial (ALISFA) est déjà éligible au soutien financier de l'état.

Pour la CFDT, ces mesures doivent se mettre en place immédiatement, en cohérence avec l'ensemble des signatures engagées. Les difficultés de recrutement dans ce secteur, le nécessaire développement du service public de la petite enfance en font un enjeu prioritaire. **Pour la CFDT, ces attermolements qui retardent cette mise en place sont incompréhensibles.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

Cfdt.fr

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19